



BAYONNE ANGLLET BIARRITZ
la Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 05 OCTOBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ROUX, Jacques VEUNAC, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, GRENADE, Vice-Présidents ; M. ETCHEGARAY, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, ABEBERRY, LOZANO, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; MM. POUYEYS, LACASSAGNE, CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BOROTRA à M. Jacques VEUNAC ; M. ESPILONDO à M. CÉLAN ; Mme Annie JARRAUD-VERGNOLLE à Mme GETTEN-PORCHÉ ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. ABEBERRY à Mme LANNEVERE ; M. LAFITE à Mme PRADIER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES 20 JUILLET ET 04 SEPTEMBRE 2009 EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Madame GIBAUD-GENTILI rend compte au Conseil des décisions prises par le Bureau de la Communauté d'Agglomération, les 20 juillet et 04 septembre 2009, en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

20 Juillet 2009 :

- Attribution d'une subvention de 5 535 Euros en faveur de l'Association HEGOA pour la dixième Foulée du Festayre.
- Attribution d'une subvention de 23 000 Euros à la Ville de Bayonne en faveur du Tourisme Culturel.
- Convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi dans le cadre de la construction de l'hôtel social à Biarritz.
- Convention cadre du Plan Urgence Logement pour la période 2009-2013.
- Demande de subvention auprès du Fonds d'Aménagement Urbain pour les opérations :
 - les Hauts de Amade à Bayonne ;
 - Alan Seeger à Biarritz ;
 - Foch Jaurès à Biarritz.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

08 OCT. 2009

Publié le

08 OCT. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

- Convention de mise à disposition au profit de la Maison de la Vie Citoyenne Bayonne Centre Ville de locaux situés au 47, allées Marines à Bayonne.
- Rétrocession au profit de la Commune de Bayonne d'un lot de copropriété situé 28, rue Victor Hugo.
- Autorisation consentie à la Chambre des Métiers de Bayonne de déposer un dossier de demande de permis de construire et d'exécuter des travaux en vue de la réalisation du pôle territorial de formation.
- Autorisation consentie à l'Office 64 de l'Habitat de déposer un dossier de demande de permis de construire et d'exécuter les travaux pour la réalisation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Anglet.
- Déversement des eaux usées d'un établissement à caractère industriel, commercial ou artisanal dans le réseau public d'assainissement. Avenant n° 1 à la convention signée le 16 novembre 2007 avec l'Etablissement Régène Atlantique à Bayonne.
- Convention avec l'Université de Paris IV-Sorbonne pour l'accueil en stage de Mademoiselle Dominique ARAGO du 27 juillet 2009 au 30 septembre 2009.
- Port de Bayonne. Zone de Blancpignon à Anglet. Convention de servitude d'assainissement eaux pluviales entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque et la Communauté d'Agglomération.
- Centre de Formation d'Apprentis. Avenant n° 5 à la convention quinquennale avec le Conseil Régional d'Aquitaine.
- Centre de Formation d'Apprentis. Convention d'occupation de la cuisine pédagogique.

04 septembre 2009 :

- Attribution d'une subvention de 23 000 Euros en faveur de la Ville de Biarritz pour le tourisme culturel.
- Participation financière de la Communauté d'Agglomération à la réalisation de travaux d'assainissement en domaine privé. Association Syndicale Libre « Navarre Labourd ».
- Remise gracieuse de dette relative à la redevance spéciale, au titre de l'exercice 2008, en faveur de Madame DUCASSE.
- Centre de Formation d'Apprentis. Avenant n° 6 à la convention quinquennale avec le Conseil Régional d'Aquitaine.

DONT ACTE